

ASTER Technologies SAS

# Annexe aux Conditions Générales de Vente

Conditions Générales de Licence

**ASTER Technologies S.A.S.** | Tel. +33 2 99 83 01 01

"Le Kleber" Bat B – 55bis, Rue de Rennes | Fax +33 2 99 83 01 00

F – 35510 CESSON-SEVIGNE - France | Email: [sales@aster-technologies.com](mailto:sales@aster-technologies.com)

[www.aster-technologies.com](http://www.aster-technologies.com)

ASTER Technologies S.A.S. with assets of 500 000 euros • 391 892 979 RCS Rennes • APE 7112B



Les présentes conditions générales de licence s'appliquent sur le territoire de la France, à toutes les ventes de logiciels (ci-après « la (les) Solution(s) ») par ASTER Technologies SAS (ci-après « ASTER ») à ses clients ayant la qualité de professionnel (ci-après le « Client »). Les parties susmentionnées sont individuellement désignées par une « Partie » et collectivement par les « Parties ».

## ARTICLE 1 - DEFINITIONS

---

Les termes suivants, lorsque la lettre initiale est en majuscule, auront le sens défini ci-après, au singulier ou au pluriel.

**Clef de Licence** désigne un outil de gestion et de sécurité des licences logicielles ou tout autre dispositif qu'ASTER utilise pour permettre au Client d'accéder aux Solutions.

**Client** désigne tout professionnel, personne physique ou morale, immatriculé au registre du commerce et des sociétés ou tout registre commercial équivalent, identifié comme client d'ASTER dans le devis.

**Contrat** désigne les documents contractuels liant ASTER au Client et comprenant (i) les présentes conditions générales et conditions particulières de vente, (ii) le Devis d'ASTER et (iii) le bon de commande du Client.

**Devis** désigne le document signé par les Parties, ayant pour objet la souscription par le Client à la Solution et aux éventuels Services et matériels associés.

**Durée d'Utilisation de la Licence** désigne la période pendant laquelle le Client est autorisé à utiliser la Solution comme indiqué dans le contrat. La durée d'utilisation peut être spécifiée comme une licence perpétuelle, une location ou un abonnement.

**Licence** désigne le droit d'utiliser une Solution tel qu'il est accordé au Client dans un bon de commande sur la base des présentes conditions générales de licence.

**La Zone Géographique de la Licence** désigne l'endroit où la Solution peut être utilisée, comme indiqué dans le bon de commande. La zone géographique de la licence est spécifiée pour chaque Solution dans le bon de commande par le biais d'un code produit ASTER. Si aucune zone géographique de licence n'est spécifiée, la Solution est concédée sous une licence "Nodelock".

**Licence d'Abonnement** désigne une licence dont la durée d'utilisation est provisoire.

**Licence de Location** désigne une licence dont la durée d'utilisation est fixée à un minimum de 3 mois pour un maximum de 6 mois.

**Licence Perpétuelle** désigne une licence dont la durée d'utilisation est permanente.

**Objectifs Commerciaux Internes** signifie l'utilisation de la Solution pour les activités commerciales internes du Client, ce qui peut inclure la fourniture de services à valeur ajoutée à des tiers, mais n'inclut pas l'utilisation de la Solution pour fournir des services de traitement de données, servir de fournisseur de services d'application, ou fournir des services de traitement par lots.

**Spécifications Techniques** désigne les spécifications techniques et fonctionnelles de la Solution, telles qu'explicitées dans le Devis.

**Site** désigne le site physique du Client tel qu'il est spécifié dans le Contrat.

**Type de licence** désigne le type de Licence accordé dans un contrat, qui spécifie les droits d'utilisation associés aux licences, tels que décrits plus en détail à l'adresse <https://aster-technologies.com/en/try-and-buy/software-licenses/>. Les types de licence sont spécifiés pour chaque Solution dans le formulaire de commande par le biais d'un code produit ASTER.

**Utilisateur** désigne un employé du Client, des sociétés affiliées au Client ou d'un Utilisateur contractuel, ou un Utilisateur contractuel individuel.

## ARTICLE 2 - CONCESSION DE LICENCE

---

**2.1** : ASTER accorde au Client une Licence non exclusive, non cessible, non transférable et non sous-licenciable pour utiliser la Solution en code objet uniquement et conformément à :

- 2.1.1** : La Durée d'Utilisation de la Licence ;
- 2.1.2** : La Zone Géographique de la Licence ;
- 2.1.3** : Au Type de la Licence.

Certaines Solutions peuvent être assorties de droits ou de restrictions supplémentaires. Ces droits et restrictions sont spécifiés pour chaque Solution dans le Contrat.

**2.2** : ASTER se réserve le droit de refuser l'utilisation des Licences aux affiliés du Client qui deviennent affiliés à une date postérieure d'entrée en vigueur du Contrat concerné (par exemple, à la suite d'une acquisition ou d'un changement de contrôle).

**2.3** : La Solution ne peut être utilisée que par les Utilisateurs et uniquement à des Objectifs Commerciaux Internes. Le Client est responsable de toute violation du Contrat par ses Utilisateurs.

**2.4** : Les droits d'exploitation concédés par ASTER au Client n'entraînent pas le droit pour le Client :

- 2.4.1** : De compiler la Solution, la décompiler, la désassembler, la traduire, procéder au *reverse engineering* ou tenter d'y procéder ;
- 2.4.2** : De céder, vendre, louer, concéder des Licences d'utilisation à des tiers ou distribuer de quelque façon que ce soit la Solution, y compris aux sociétés de son groupe ;
- 2.4.3** : De procéder à toute altération, correction, arrangement, traduction ou modification de la Solution ;
- 2.4.4** : De corriger par lui-même, toute anomalie affectant la Solution ;
- 2.4.5** : Tout manquement du Client à l'une des interdictions figurant ci-dessus permet à ASTER de résilier la Licence de plein droit et avec effet immédiat, par simple notification par lettre recommandée avec accusé de réception, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

**2.5** : Les droits d'exploitation concédés au Client portent sur la Solution dans sa version exécutable, ainsi que sur la documentation associée. Le Client reconnaît être autorisé à utiliser la Solution exclusivement sous la forme de codes objets. Le Client n'acquiert aucun droit sur le langage source de la Solution, ASTER se réservant seul le droit de modifier les codes sources pour en corriger les éventuels défauts et anomalies et/ou pour faire évoluer la Solution.

**2.6** : La Licence est consentie pour les besoins personnels et exclusifs du Client, qui s'interdit formellement de laisser un tiers à son entreprise y accéder.

**2.7** : Sauf dispositions contraires, les droits d'exploitation de la Solution sont accordés pour le nombre d'Utilisateurs et/ou de Sites figurant dans le Contrat. Toute modification du nombre d'Utilisateurs et/ou de Sites est soumis à l'accord préalable et écrit d'ASTER.

## ARTICLE 3 - CLEF DE LICENCE

---

L'utilisation de la Solution peut être contrôlée par des Clefs de Licence qu'ASTER fournira au Client. LES CLEFS DE LICENCE PEUVENT LIMITER L'UTILISATION DE LA SOLUTION ET OBLIGER LE CLIENT À OBTENIR DE NOUVELLES CLEFS DE LICENCE EN CAS DE MODIFICATION DU NOMBRE D'UTILISATEURS, ET/OU DU TYPE DE LICENSE, ET/OU DE LA ZONE GEOGRAPHIQUE. Le Client ne doit pas modifier la Clef de Licence de quelque manière que ce soit.

## ARTICLE 4 - GARANTIE

---

**4.1** : ASTER offre une garantie contractuelle de conformité de la Solution à ses Spécifications Techniques pendant toute la Durée d'Utilisation de la Licence d'Abonnement ou de Location.

**4.2** : ASTER offre une garantie contractuelle de conformité de la Solution à ses Spécifications Techniques d'une durée d'un (1) an pour les Licences Perpétuelles. Au-delà de cette durée, ASTER s'engage conformément aux conditions générales de maintenance (*Fr-Annexe\_Conditions\_Générales\_de\_Maintenance*), à assurer un niveau élevé et uniforme de fonctionnement de la Solution, à corriger, pour le Client, dans les meilleurs délais, toute anomalie qui serait découverte par le Client ou un Utilisateur.

## ARTICLE 5 - ANTI-PIRATAGE

---

**5.1** : Sous réserve d'un préavis de quinze (15) jours, aux frais d'ASTER et au maximum une fois par an, ASTER peut réviser et examiner l'utilisation de la Licence du Client pour s'assurer qu'elle est conforme au Contrat. ASTER peut, à sa seule discrétion, choisir d'effectuer cet examen avec son propre personnel ou avec un cabinet d'audit indépendant. Le Client doit fournir à ASTER et/ou à la société d'audit l'accès (i) aux locaux du Client pendant les heures de bureau et (ii) à toutes les données, tous les fichiers et toutes les informations pertinentes demandées par ASTER. Si une utilisation non conforme ou non autorisée de la Solution est découverte, le Client devra payer le prix courant de la Solution et tout autre dommage subi par ASTER dans un délai de trente (30) jours.

**5.2** : ASTER peut intégrer à la Solution une technologie anti-piratage qui s'active et signale si la Solution ou la Clef de Licence ont été altérées ou remplacées par des versions non autorisées. ASTER peut collecter, utiliser et stocker les informations d'utilisation uniquement à des fins de conformité à la Licence, conformément aux lois applicables en matière de protection des données, comme indiqué plus en détail à l'adresse <https://aster-technologies.com/en/privacy-policy/>.

**5.3** : Le Client informera tous les Utilisateurs de la Solution des dispositions du présent article concernant le traitement des données et n'autorisera les Utilisateurs à utiliser la Solution ou à contacter le service d'Assistance Technique que s'ils ont consenti à un tel traitement ou si leur consentement n'est pas requis en vertu de la loi applicable.